

Chère consom'actrice cher consom'acteur des 7 Épis

Nous sommes heureux de l'intérêt que vous portez à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (Scic) Les 7 Épis. En devenant sociétaire, vous allez rejoindre un groupe engagé, rassemblé autour de valeurs fortes que vous pourrez retrouver ci-joint (Vision/Mission Scic).

Afin de vous accompagner dans vos premiers pas au sein de la coopérative, voici un rappel des principes et conditions du sociétariat :

Qui peut devenir sociétaire ?

Toute personne physique ou morale peut devenir sociétaire, à condition d'adhérer aux statuts de la Scic des 7 Épis (vous les trouverez ci-joint) et faire partie d'une des 4 catégories suivantes :

1. Consommateur

Client des 7 Épis ayant adhéré à l'association Les Consom'acteurs de 7 Épis depuis au moins un an, avec une cotisation de 20 € à jour.

2. Salarié

Employé en CDI ou mandataire social rémunéré, avec une année d'ancienneté minimum au sein de la coopérative, hors période d'essai.

3. Producteur/ Fournisseur

Entreprise, structure ou exploitant individuel proposant des produits ou services aux 7 Épis depuis au moins un an.

4. Partenaire institutionnel ou associatif

Personne morale (publique, privée ou relevant de l'Économie Sociale et Solidaire) collaborant avec Les 7 Épis dans le cadre d'un projet ou d'une action commune.

Faire sa demande de candidature

Par courrier (envoi postal* ou mail**) adressé au Directoire.

Votre demande d'adhésion marque votre acceptation des statuts de la Scic, visibles sur le site internet : www.biocoop-les7epis.bzh

Si votre candidature est acceptée :

- Vous souscrivez les parts sociales correspondant à votre catégorie (valeur unitaire : 18,30 €)
- Vous réglez le montant demandé
- Vous recevez un certificat de parts et devenez officiellement sociétaire de la Scic.

En cas de refus, vous avez la possibilité de présenter votre candidature lors de la prochaine assemblée générale.

Quelques précisions utiles

- Pour les personnes physiques : le statut de sociétaire est personnel et n'est pas transférable au conjoint.
- Pour les personnes morales : c'est la structure qui est sociétaire. Elle mandate une personne pour la représenter et voter lors des assemblées générales.

Encore une fois, bienvenue dans cette aventure collective ! Votre engagement renforce notre coopérative et contribue à construire, ensemble, un modèle économique plus juste, local et durable.

Au plaisir d'échanger prochainement,

L'équipe des 7 Épis

*Candidater par courrier : Biocoop Les 7 Épis, 2 rue Antoine de St Exupéry 56100 Lorient

**Candidater par mail : scic@biocoop-les7epis.bzh